



Lille le 16 novembre 2022

## COMMUNIQUÉ

## Affaire du rapport RPS disparu dite "NEERIA"

### LE SNSPP-PATS GAGNE EN CONSEIL D'ETAT !

### Le SDIS59 condamné à payer 2000€ au SNSPP-PATS

Depuis longtemps le SNSPP-PATS demande la communication du rapport diagnostic sur les Risques PsychoSociaux réalisé par la société NEERIA pour 30000€ **[ARGENT PUBLIC]**

**Le SDIS 59**, par son président Jacques HOUSSIN et son directeur le CGL Gilles GREGOIRE, **prétend qu'il n'existe pas** et qu'il s'est arrangé oralement avec les règles de marchés publics pour que ce rapport soit fait "par oral"... **[RIGUEUR]**

**Le SDIS59** et l'ancien DDA le COL SPIES ont **porté plainte pour diffamation** contre le président du SNSPP-PATS59 : **Ils ont perdu** devant le tribunal correctionnel. **[PROCÉDURE BAILLON]**

Le SNSPP-PATS, devant le refus du SDIS de communiquer le rapport à saisi **le tribunal administratif de Lille** qui **a donné tort** au SNSPP-PATS sur le motif suivant : "Le SDIS ne peut pas donner le rapport puisqu'il dit qu'il ne l'a pas..." **[ERREUR DE JUGEMENT]**

**Le SNSPP-PATS** à porté cette affaire devant le Conseil d'Etat. **[PERSEVERANCE]**

**Aujourd'hui le conseil d'Etat a tranché et a donné raison au SNSPP-PATS**

**L'affaire est renvoyée devant le tribunal de Lille.**

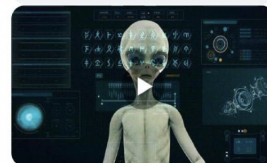
**Le SDIS du Nord est condamné à payer 2000€ au SNSPP-PATS du Nord**

**MAIS QUE CONTIENT RÉELLEMENT CE RAPPORT DISPARU ?**



SDIS 59

Depuis plusieurs mois, la section nordiste du syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels (SNSPP Pats) demande aux autorités du Sdis la communication d'un "rapport" n'ayant jamais existé. Comme nous l'avons déjà expliqué et répété à quatre reprises, il n'existe aucun rapport caché au fond des tiroirs, pas plus qu'il y a d'aliens de Roswell dans les armoires. Pour être totalement transparent, toutes les données relatives à l'audit en question ont intégralement été transmises aux membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), ainsi qu'au SNSPP59 à sa demande. Il est donc difficile de transmettre un document qui n'existe pas !


**SNSPP-PATS 59**

59@snspp-pats.fr

06.81.81.57.82

86 route de Nielles 62610 AUTINGUES